

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD5

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE PREMIER

1° À l'alinéa 8, après la première occurrence du mot :

« gestion »,

insérer le mot :

« intégrée ».

2° En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 9, procéder à la même insertion après la seconde occurrence du mot :

« gestion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.